

# Installation d'un contrôle d'accès à partir du 15 juin 2025 CHEMIN DE BIBEMUS

Dans le cadre de l'exposition « Cézanne 2025 », la Ville d'Aix-en-Provence a décidé de mettre en place un contrôle d'accès réglementé par bornes escamotables au niveau du N° 490 afin de limiter l'affluence des visiteurs motorisés et permettre aux véhicules d'urgence et de secours d'accéder plus rapidement au site.

Le site, placé sous vidéo surveillance, sera fermé **à partir du 15 juin 2025, 24h/24h00 et 7j/7j**.

Les riverains placés après ce contrôle d'accès sont invités à constituer un dossier leur permettant d'obtenir un badge payant ou une télécommande pour les Personnes à Mobilité réduite par véhicule.

L'ensemble des démarches administratives sont disponibles et peuvent être effectuées sur le site de la ville d'Aix-en-Provence en renseignant cette adresse :

**<https://www.aixenprovence.fr/acces-riverains-aux-aires-pietonnes>**

ou en scannant ce QR Code :



Les pièces et justificatifs demandés sont les mêmes que celles prévues pour les aires piétonnes.

Pour toutes questions techniques, vous pouvez adresser vos demandes par E-mail à :

**[pcbornes@mairie-aixenprovence.fr](mailto:pcbornes@mairie-aixenprovence.fr)**

Des panneaux d'indication seront placés sur l'Avenue Jean et Marcel Fontenaille afin d'avertir qu'un tel dispositif est en place et inviter les visiteurs des carrières de Bibemus à stationner sur le Parking des Trois Bons Dieux.



[aixenprovence.fr](http://aixenprovence.fr)

